

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refus de la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 DÉCEMBRE

## LE BILAN DE LA SESSION

Il est joli, le bilan de la première session de cette législature !

Et, à l'étudier de près, nous pouvons avoir la certitude que la nouvelle Chambre vaudra encore moins que la dernière, de si triste mémoire.

La Chambre n'a pas même terminé la besogne spéciale pour laquelle elle fut convoquée et qui était la vérification des pouvoirs.

Et elle s'en va se promener, elle retourne en vacances, comme de mauvais élèves, comme des cancrès qui n'ont pas gagné les jours de repos qu'ils s'adjugent.

Si la Chambre avait eu le moindre souci de ses devoirs les plus stricts, elle aurait tenu à honneur de ne pas quitter la salle des séances, sans avoir prononcé sur toutes les élections.

C'est ainsi que procédèrent toutes les assemblées qui ont le sentiment de leur dignité.

Pour la première fois, nous voyons une Chambre laisser derrière elle dix-huit députés dont on n'a pas voulu examiner les dossiers en temps utile, quelques-uns, notamment ceux de Lodève et de Toulouse, afin de réaliser une prescription utile et d'éviter les poursuites judiciaires qui attendaient les préfets de l'Hérault et de la Haute-Garonne, ainsi que les commissions de recensement qui leur servirent volontairement de complices, dans les fraudes criminelles qui ont été commises.

Ce n'est pas tout.

La session extraordinaire de la nouvelle Chambre a voté les fonds secrets, que l'ancienne Chambre elle-même avait eu la pudeur de repousser.

Il fallait, à la veille du nouvel An, remplir de nouveau la mangeoire, garnir le râtelier,

pour les reptiles de toutes sortes que le gouvernement de la République entretient aux dépens des contribuables.

Enfin, la nouvelle Chambre a donné à l'Etat, — provisoirement c'est vrai ; mais nous savons tous qu'en France, il n'y a de définitif que le provisoire, — a donné, dis-je, à l'Etat le monopole des allumettes.

C'était une mesure odieuse, et pour le public, et pour les petits fabricants, et pour le peuple.

Le public sera encore moins bien servi que par la Compagnie qui nous a cyniquement exploités pendant plusieurs années, en nous donnant, contre notre argent, une marchandise avariée et dont il était impossible de se servir.

Les petits fabricants qui auraient pu trouver là, dans ces temps de misère, une industrie lucrative, et qui avaient l'espoir de se créer quelques ressources, doivent fermer boutique.

Enfin, le peuple, déjà fortement tracassé par les agents de la Compagnie, qui ne respectaient rien, et le domicile privé plus particulièrement, verra les employés des contributions indirectes remplacer les agents de la Compagnie et y ajouter aux premières et déjà intolérables tracasseries, toute la passion, toute la haine de la politique administrative.

On ira fouiller dans les paillasses, dans les armoires, dans les tiroirs, et, comme d'habitude, les vengeances personnelles primeront la justice.

C'est ainsi que, dans le Midi, les chefs du parti républicain font impunément la contrebande des alcools, sous l'œil paternel de l'administration, et alors qu'un pauvre diable de cafetier ou de marchand de vin est criblé de procès-verbaux, s'il lui manque un décilitre de liqueur ou d'eau-de-vie.

Voilà le résumé de la session :

Mépris du suffrage universel, dont on invalide 14 élus, sans motif légitime, sans raisons avouables ;

Mise en fourrière de 18 députés qui attendent, comme les condamnés à mort dans les cellules de la Roquette, le jour fatal de leur exécution ;

Vote des crédits puants et infâmes que Pelletan, le père, appelait la liste civile de la corruption ;

Accapement par l'Etat des allumettes, après le tabac et la poudre, en attendant qu'ils s'emparent de l'alcool, du vin et de tout, au détriment des consommateurs, des producteurs, et pour le développement de la tyrannie administrative.

Voilà le bilan de la première session. Elle nous donne une idée de ce que seront les autres sessions.

Et quand on pense que chaque journée de la Chambre coûte à la France, aux contribuables, la somme ronde de 15,000 francs, on peut affirmer que la nouvelle Chambre a volé son argent, loin de le gagner par un travail honnête et fécond !

PAUL DE CASSAGNAC.

le militarisme de ces dernières années, le peuple allemand n'avait pas l'assurance d'être bien en avance sur ses voisins de l'Est et de l'Ouest, et si l'Allemagne n'était arrivée à égalité, non seulement chacun séparément, mais, comme l'a répété si souvent le prince de Bismarck dans son fameux discours, tous les deux à la fois. »

Prague, 26 décembre.

Un organe tchèque, le *Narodni*, dit que les armements ne peuvent continuer ainsi :

« C'est la ruine à une échéance peu éloignée, surtout pour l'Autriche-Hongrie. Voilà où aboutit l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne. Toute l'Europe est en armes à cause de ces deux provinces françaises que l'Allemagne veut garder contre leur volonté. Où est l'homme d'Etat qui prendra l'initiative pour provoquer la solution pacifique d'une question qui prime toutes les autres en Europe ? »

## INFORMATIONS

### L'INFLUENZA

La situation, en ce qui touche l'épidémie à Paris, ne s'est pas améliorée.

Ainsi, dans la journée de mercredi, il y a eu 318 décès, alors que chaque année, à pareille époque, la moyenne est de 180 à 200. Le chiffre de la journée d'avant-hier est encore plus élevé.

En somme, il ne faut pas jouer avec l'influenza, dont on a eu le tort de rire au début. L'épidémie prend aujourd'hui un caractère plus grave et mérite tout au moins qu'on prenne contre elle les plus élémentaires précautions.

L'opinion des médecins de l'hôpital Beaujon sur l'épidémie régnante est que la grippe épidémique qui sévit est sans gravité, si le malade prend dès le début les soins nécessaires ; mais

## LE PATER

Drame en un acte, en vers

PERSONNAGES

DISTRIBUTION DES ROLES

A LA COMÉDIE-FRANÇAISE

MADemoiselle ROSE . . . . .	M <sup>me</sup> TESSANDIER.
LE CURÉ . . . . .	M. GOT.
JACQUES LEROUX . . . . .	M. LAROCHE.
UN OFFICIER . . . . .	M. LEITNER.
ZÉLIE . . . . .	M <sup>me</sup> PAULINE GRANGER.
LA VOISINE . . . . .	M <sup>lle</sup> HADAMARD.

SOLDATS.

A Belleville. — Mai 1871.

Une chambre, au rez-de-chaussée, avec une porte et deux fenêtres au fond, donnant sur un petit jardin ensoleillé, plein de rosiers en fleur. Au-delà du jardin, qui est clos par un mur bas et dont la grille est ouverte, on aperçoit une ruelle de banlieue et quelques hautes cheminées d'usines. L'ameublement de la chambre est des plus simples, presque rustique. Un dressoir de campagne, une table ronde, chaises et fauteuils de paille. A gauche, une cheminée, surmontée d'une statue de la Vierge en plâtre peint. A droite, un bureau à cylindre et une bibliothèque d'acajou, remplie de volumes brochés. Sur les murailles, un grand crucifix d'ivoire et deux tableaux de sainteté. Portes à droite et à gauche.

## SCÈNE PREMIÈRE

ZÉLIE, LA VOISINE

(Au lever du rideau, Zélie, vieille servante en bonnet de paysanne, est assise sur une chaise, dans une attitude accablée. Auprès d'elle se tient debout la Voisine, jeune femme des faubourgs de Paris, en cheveux, portant un panier à provisions.)

LA VOISINE

Donc, c'est certain ? Ils l'ont fusillé, les bandits ?

(Zélie fait un signe de tête affirmatif.)

C'est sûr, tout à fait sûr ?

ZÉLIE

Puisque je vous le dis... Rue Haxo, là, tout près, avec les autres prêtres, Avant-hier, quand ces gueux étaient encore les maîtres Du quartier... Un voisin l'a vu, bien vu... L'abbé, Pour bénir, a levé la main, puis est tombé. Sa sœur et moi, nous n'en savons pas davantage. Mais c'est sûr. Quand ils l'ont arrêté comme otage, Nous disions, elle et moi : Bah ! nous le reverrons, Car il est aimé dans tous les environs. Si bon, si charitable ! Un saint !... Ah ! les canailles !

(On entend le bruit d'un feu de peloton.)

LA VOISINE, tressaillant.

Mon Dieu !

ZÉLIE, se levant.

Bien ! Vengez-vous, vous, les gars de Versailles ! Tuez ! massacrez tout. Ce sera pain bénit.

LA VOISINE

Mère Zélie !... Oui, c'est des gredins qu'on punit... Il paraît cependant que c'est une tuerie, A présent... Le ruisseau, derrière la mairie Du vingtième, hier soir, était rouge de sang... Ah ! cela fait frémir !... Et, plus d'un innocent...

ZÉLIE

Un innocent ? Qui donc l'était plus que mon maître, Le pauvre abbé Morel ! Un cœur d'or ! Un vrai prêtre ! Et n'ayant jamais rien à lui, toujours donnant !...

Le tuer ! On est donc des tigres, maintenant.

Moi, je n'y connais rien ; je suis de la campagne.

Mais vos Parisiens, c'est tous des gens à bague.

Ça n'a pas plus de raison que les animaux.

Pour la Commune, quoi ? des bêtises, des mots,

Voilà qu'on se massacre et qu'on prend des otages,

Comme chez les brigands, comme chez les sauvages,

Et qu'on tue un brave homme, un pauvre malheureux,

Qui, pour ses charités, pendant ce siège affreux,

Avait presque vendu sa dernière chemise.

Voisine, la douceur n'est vraiment plus permise.

Ce peuple d'assassins doit être châtié.

Pas de pitié pour ceux qui furent sans pitié !

LA VOISINE

Au fait. Tous ces brigands ! Ce n'est pas grand dommage...

Le pauvre cher abbé !... L'hiver du grand chômage,

Chez les plus malheureux, qui le bénissaient tous,

Il arrivait avec sa pièce de cent sous.

Tué ! Fusillé ! Mort !... L'épouvantable chose !

Mais — j'y pense — sa sœur, mademoiselle Rose,

Qui l'aimait tant ?... Non, ça doit être un désespoir !

ZÉLIE

Voisine, ce n'est rien de le dire, il faut voir.

D'abord elle a resté sans dire une parole.

Ça faisait peur. J'ai cru qu'elle devenait folle.

Et puis ont éclaté des hurlements, des cris,

Des malédictions sur ce gueux de Paris !...

Et répétant toujours : « Ah ! l'horreur ! l'infamie !... »

C'est effrayant !... Enfin, elle s'est endormie

De fatigue, dans son grand fauteuil.

(Montrant la porte de gauche.)

Là-dedans...

Mais tout à l'heure, en rêve, elle grinçait des dents...





FAILLITE BOULITTE

Les créanciers de la faillite du sieur Boulitte, armurier à Saumur, sont convoqués pour le mardi 31 décembre 1889, à 10 heures du matin, à l'effet de donner leur avis sur le mode de vente des marchandises dépendant de la faillite.

(1063) Le Greffier, COLLIN.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE

DE BIENS DE MINEURS Aux enchères publiques, AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR EN 2 LOTS DE

Deux pièces de terre

Situées commune de Saint-Paul-du-Bois, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 19 JANVIER 1890, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, contenant homologation d'une délibération du conseil de famille des mineurs Legeay, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Vihiers, le dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

A la requête de M. Louis Legeay, cultivateur, demeurant à La Reveillère, commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de ses enfants mineurs : M. Louis Legeay et Mesdemoiselles Adèle et Marie Legeay, issus de son mariage avec M<sup>me</sup> Adèle Brémaud, son épouse décédée à Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), le six octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente vente et ses suites;

En présence où lui dûment appelé de :

M. Jean Leguay, boucher, demeurant à Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Legeay, fonction à laquelle il a été appelé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le trente novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistrée;

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers, le dimanche dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure de l'après midi, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des biens ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix fixés par le jugement sus-énoncé :

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Paul-du-Bois.

1<sup>er</sup> Lot.

Une pièce de terre, nommée le Champ-Moulin, numéro 9 de la section C, polygone 7 du plan cadastral de la commune de Saint-Paul-du-Bois, d'une contenance de cinquante et un ares, joignant au nord la route de Saint-Paul aux Cerqueux, au midi M. Duperray, au levant M. Delaunay, au couchant un chemin d'exploitation.

Mise à prix..... 660 fr. 2<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, planté de vigne, dit le Porteauleux, d'une contenance de quarante-cinq ares soixante centiares, numéros 24 et 26 du plan cadastral, section C, polygone 2, dite commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), joignant au nord Taillé-Ménard, au levant la route de Vihiers à Argenton, au midi Guiberseau, au couchant le chemin de Porteauleux.

Mise à prix..... 680 fr. Total des mises à prix : 1,340 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente; 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (1064) Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

à l'amiable

Une Propriété

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

Située à Montreuil-Bellay, sur le bord du Thouet, nommée l'Ermitage de l'Enfer,

Comprenant : maison d'habitation avec rez-de-chaussée, salon et premier étage, bâtiments d'exploitation, jardin anglais, jardin potager et pré.

S'adresser audit notaire. (959)

A VENDRE

à l'amiable

Une Voiture à 4 roues

AVEC CAPOTE

Solide et en parfait état

Et un HARNAIS presque neuf.

S'adresser, pour visiter la voiture et les harnais, à M. TRANCHANT, bourrelier au bourg d'Allonnes, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire au même endroit.

MAGASIN & CHAMBRES

à louer présentement,

Rue du Portail-Louis, n° 28.

S'adresser à M. COLIN-BODÈRE qui l'habite. (1004)

Le vapeur de première classe

SAINT-JOSEPH,

partira de Nantes, vers le 15 janvier, pour Dakar, Rufisque, Saint-Louis (Sénégal) et Bathurst (Gambie). Pour fret, passage et renseignements, s'adresser à M. René LE HOUELLEUR, courtier maritime à Nantes. (984)

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M<sup>me</sup> veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

A VENDRE

Dans l'atelier de menuiserie de M. GASCHET, rue du Marché-Noir, n° 9,

GRANDE QUANTITÉ DE

Jouets d'enfants et petits ménages

A LOUER

Pour Noël 1890.

MAISON AVEC MAGASIN

Rue d'Orléans, en face l'Hôtel de Londres,

Occupée par M<sup>me</sup> FISCHER, marchande de pianos.

S'adresser à M<sup>me</sup> BRINDEAU, à Sainte-Anne, et chez M. MEYER, rue d'Alsace. (872)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

PRETS D'ARGENT

dans 5 ans ou par mois. - Rien à payer d'avance. - Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.) Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames. Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre) Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seuls Représentants pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Vêtements complets sur mesure

FAURE

Marchand tailleur, 29, rue de la Tonnelée.

Draperies anglaises et françaises d'Elbenf, vêtements velours, vêtements à façon, raccommodages en tous genres. Très bonnes conditions, bon marché. (976)

Cours de Taille

Et de VITICULTURE

Faits par Émile CHERIN

S'adresser à M. CHERIN, rue de Poitiers, 34, Saumur.

ON DEMANDE une ouvrière pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, n° 40.

ETRENNES de 1890

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80. Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat ; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo. Cartonnages riches, vannerie fine, laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889. Liqueurs à 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le litre. Liqueurs premières marques : Winand Fockink, Marie-Brizard, Gallifet. Crème de Cassis (Clos Vougeot), le litre : 4 fr.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 DÉCEMBRE

Table with 4 columns: FONDS, VALEURS FRANÇAISES (ACTIONS, ÉTRANGÈRES), VALEURS ÉTRANGÈRES, OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS). Includes various stock and bond prices.